

Santé publique et environnement

**APPEL
D'OFFRES
2022**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
23 MARS 2022, 17H.

Contexte

L'impact de l'environnement sur la santé humaine est de plus en plus reconnu, même si de nombreuses questions scientifiques restent ouvertes sur cette problématique.

À cet effet, la Fondation de France souhaite soutenir la recherche sur les conséquences des facteurs environnementaux sur la santé humaine, en population générale, en contexte de vie et de travail, dans une perspective de santé publique. Elle soutient la formation de jeunes chercheurs ainsi que des équipes de recherche françaises.

Quels projets de recherche ?

En 2022, la Fondation de France poursuit son soutien aux thématiques et approches suivantes dans le champ de la santé humaine :

- études sur l'impact sanitaire des facteurs de risques environnementaux ;
- études portant sur des actions de prévention en santé environnementale ;
- études sur les mobilisations collectives et les interventions publiques relatives aux questions de santé environnementale.

Les études épidémiologiques ou en sciences sociales seront considérées.

Dans cet appel d'offres, l'environnement inclut les facteurs physiques, les agents chimiques et biologiques présents dans les milieux de vie, dont le travail.

Les porteurs de projet devront apporter une attention particulière à la caractérisation des expositions étudiées, de leurs contextes environnementaux et sociaux ainsi qu'à celle des événements de santé.

Seront d'emblée exclues de l'appel d'offres :

- les approches expérimentales conduites chez l'animal et les approches exclusivement cellulaires et moléculaires ;
- les études portant sur les expositions humaines qui n'explorent pas leurs conséquences sanitaires ;
- les études portant sur l'alimentation, en dehors de la problématique des contaminants alimentaires ;
- les études dont l'exposition porte sur les addictions ;
- les études portant sur le SARS-CoV-2.

Modalités de soutien

La demande de soutien pourra concerner :

- un financement destiné à l'accueil d'un doctorant (y compris pour la 4^e année de thèse) ;
- une allocation postdoctorale à laquelle s'ajoutera une subvention de fonctionnement (d'un montant maximal de 50 000 € pour deux ans) dédiée exclusivement à l'accueil du chercheur postdoctorant et destinée à améliorer les conditions de réalisation de son travail de recherche ;
- une aide pour l'organisation de journées thématiques à destination de doctorants ou postdoctorants, dont le sujet s'inscrit dans le cadre des thématiques soutenues ;
- une subvention pour un projet de recherche. Cette aide pourra être annuelle (éventuellement renouvelable) notamment pour des études de faisabilité, ou pluriannuelle (d'une durée maximale de trois ans). En cas de projet collaboratif : une lettre signée du responsable de l'équipe collaborative devra être jointe au dossier de candidature et le rôle de chaque collaborateur devra être clairement explicité ;
- une aide d'un montant de 200 000 € maximum pour une participation à la création ou l'entretien de plateformes et grandes infrastructures de recherche en santé environnementale en population (cohortes, grandes bases de données, études cas témoins, biothèques...). Des projets nouveaux ou existants pourront être soutenus à partir du moment où la finalité et la méthodologie environnementales auront été clairement explicitées.

Critères de refus

- **Attention : un porteur de projet ne pourra pas demander plusieurs formes de soutien pour un même projet.** Ainsi, aucun frais de personnel pour des doctorants ou postdoctorants ne pourra, par exemple, être pris en compte dans les demandes de subvention pour un projet de recherche. De même, aucune subvention d'équipe ne sera attribuée avec une allocation doctorale ou postdoctorale.
- Le responsable scientifique d'un projet, d'une thèse ou d'un postdoctorat soutenu sur une année N, ne pourra pas être soutenu l'année N+1.

Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent désormais exclusivement en ligne avant le 23 mars 2022 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique en juillet 2022.

Pour toute demande d'information :

Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris
Téléphone : 01 85 53 13 66
E-mail : projets@fdf.org
www.fondationdefrance.org



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.